

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2022

SAINT-HILAIRE-DE-COURT



Mairie fermée

les 13 et 15 juillet et

du 16 au 26 août

2022

SOMMAIRE

P.3

Le mot du Maire

P.4

Agenda : Festivités - Commémoration

P.5

Quelques chiffres

P.8

Fleurissement

P.9

Travaux—Projets et réalisations

P.12

Eclairage public

P.13

Affaires sociales

P.14

Associations

P.17

Notre Ecole

P.18

Infos pratiques

P.19

Vivre ensemble

P.20

La page Nature

P.21

Intercommunalité

P.23

État civil 2021

P.24

Nos commerces et artisans

LE MOT DU MAIRE



Chères St Courtines, Chers St Courtins, Chers administrés,

Ce printemps aura été celui de la reprise « presque normale » de nos activités et de nos rencontres. Nous sortons de deux années difficiles marquées par la pandémie de la Covid 19, mais attention les cas de contaminations repartent grandement à la hausse. Elle aura impacté notre vie à toutes et tous. La vie municipale, dans l'organisation des services comme dans les frais occasionnés, aura aussi subi les conséquences de cette crise. Notre budget communal s'en ressent particulièrement : entre manques à gagner et dépenses imprévues, c'est un coût supplémentaire de 12 000 € en 2020 et autant en 2021.

A cela s'ajoutent les décisions prises par le gouvernement sans aucune compensation financière :

- ◆ Revalorisation, à juste titre, des agents de catégorie C en Janvier 2022.
- ◆ Obligation de couvrir une partie des mutuelles de santé et prévoyance pour les agents et revalorisation du point d'indice ; certes une nécessité, mais pour laquelle aucune ressource supplémentaire pour les communes n'est prévue.

Enfin comme pour votre budget personnel, la hausse du prix de l'énergie et des carburants représente un surcoût très important pour 2022. Ces augmentations sont conjuguées à la baisse continue des dotations de l'Etat (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement) : elle est passée d'environ 154 000 € en 2010, 77 000 € en 2022 et pour peut-être, disparaître en 2023 ! Le projet de loi de finance de l'Etat prévoit 10 milliards de dotations en moins au bloc communal.

Les décisions de l'État nous font également perdre le dynamisme de certaines recettes :

- ◆ La taxe d'habitation qui disparaît n'est compensée par l'Etat qu'à son niveau de 2017
- ◆ La taxe sur le foncier bâti des locaux industriels dont les bases ont été réduites de moitié n'est compensée par l'Etat qu'à son niveau de 2020 !

Les décisions du Président de la République et du gouvernement entraînent les collectivités locales dans une spirale qui les oblige soit à augmenter les impôts soit à diminuer les services.

Notre budget se trouve donc extrêmement contraint et nous avons à faire des choix difficiles.

Pour autant nous avons souhaité maintenir le même niveau de service, service périscolaire, restaurant scolaire, centre communal d'action social, soutien à la vie locale, notamment associative, ainsi qu'une possibilité suffisante d'investissement pour permettre le développement de la commune. Dans la prochaine parution de l'information municipale je reviendrai sur la rétrocession à notre collectivité du centre intercommunal de loisirs et de culture, et des équipements sportifs.

Nous avons donc décidé de l'augmentation des taux d'imposition modéré pour l'année 2022.

Depuis 2014 nous n'avons pas augmenté ces taux, en rupture avec la pratique précédente de progression chaque année 1,5 à 2 %. Pour 2021 nous avons été obligés, pour équilibrer notre budget et financer les investissements nécessaires, d'augmenter le taux de taxe foncière, comme dans de nombreuses autres communes. Ce n'est pas de gaîté de cœur et nous l'avons fait au moment où vous payez moins ou plus du tout de taxe d'habitation.

Dans cette période difficile, tant humaine qu'économique, je vous souhaite de profiter de l'été qui arrive et de découvrir au fil des pages de ce magazine la vie de notre commune.

Stéphane ROUSSEAU
Maire de SAINT-HILAIRE-DE-COURT

AGENDA

FESTIVITÉS

Après 2 années de privation de moments festifs et conviviaux,
enfin nous pouvons revivre « presque normalement ».
La Municipalité vous invite à renouer avec la féerie des peintures du ciel
en vous réunissant nombreux le **SAMEDI 16 JUILLET**
pour le tir du feu d'artifice sur les bords de l'Arnon.
L'Association du Comité des Fêtes vous propose en 1ère partie de soirée
un repas champêtre au stade.

COMMÉMORATION

Monsieur Stéphane ROUSSEAU, Maire de SAINT HILAIRE DE COURT
Le Conseil Municipal

La Fédération Départementale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance
L'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de St. Hilaire de Court

VOUS INVITENT

Au 78ème Anniversaire de la Bataille de SAINT HILAIRE DE COURT
Le DIMANCHE 28 AOÛT 2022

Déroulement de la cérémonie

10H15 : Rassemblement Place de la poste rue Jean Moulin

10H30 : Départ du défilé vers la Stèle accompagné par l'Union Musicale de Vatan

10H45 : Arrivée à la Stèle, Dépôt de Gerbes, Allocutions

11H30 : Reprise du défilé en direction de la cour de l'école

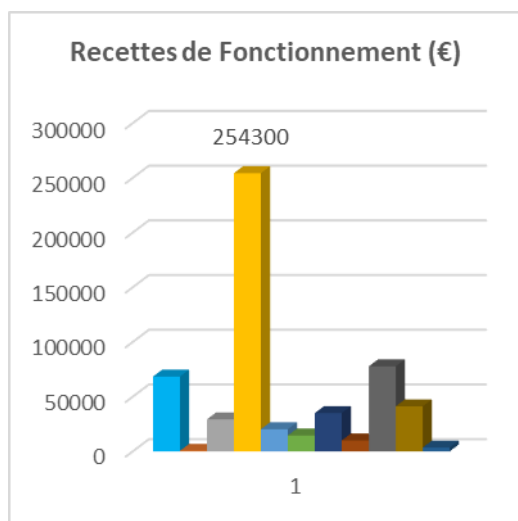
VIN D'HONNEUR



QUELQUES CHIFFRES

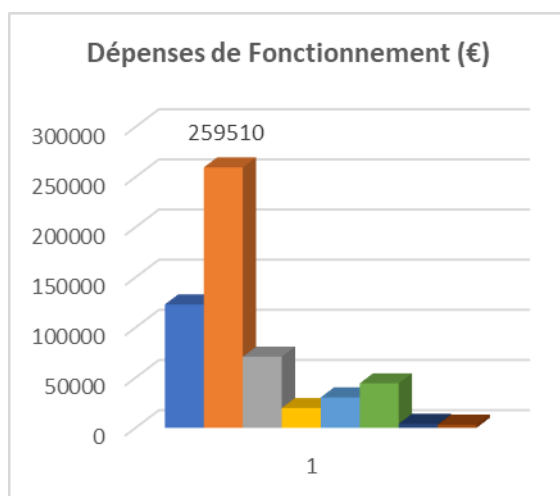
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES = 554 629,71 €



1) Résultat de fonctionnement reporté	68 376 €
2) Remboursement sur rémunération de personnel	500 €
3) Redevances diverses	29 276 €
4) Impôts directs locaux	254 300 €
5) Attribution de compensation	20 264 €
6) Ressources communales et intercommunales	14 543 €
7) Taxes sur les déchets stockés	35 000 €
8) Taxe additionnelle	10 000 €
9) Dotation forfaitaire	77 713 €
10) Dotations diverses	41 178 €
11) Revenus des immeubles (commerces)	3 480 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES = 554 629,71 €



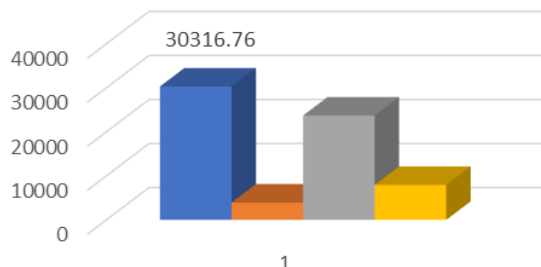
- 1) Chapitre 011 = 122 922 €
Dans ce chapitre sont incluses les dépenses à caractère général :
Energie, Assurances, Carburants, Entretien bâtiments et voiries,
Télécommunications, Fêtes et Cérémonies, Maintenance, etc...
- 2) Chapitre 012 = 259 510 € : Charges de Personnel
- 3) Chapitre 065 = 70 827 € : Subvention d'équilibre budget assainissement,
CCAS, Associations, Indemnités, Redevances
- 4) Chapitre 014 = 19 696 € : FNGIR
- 5) Chapitre 023 = 30 316,76 € : Virement à la section investissement
- 6) Chapitre 022 = 44 286,71 € : Dépenses imprévues
- 7) Chapitre 042 = 3 946,24 € : Dotations aux amortissements
- 8) Chapitre 066 = 3 125 € : Intérêts d'emprunts

QUELQUES CHIFFRES

BUDGET INVESTISSEMENT 2022

RECETTES D'INVESTISSEMENT ATTENDUES = 65 913,78 €

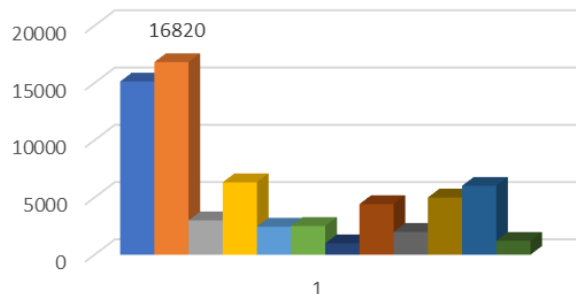
Recettes d'Investissements (€)



- 1) Virement de la section de fonctionnement = 30 316,76 €
- 2) Bâtiments et installations = 3 946,24 €
- 3) Excédent de fonctionnement, FCTVA, Taxe d'aménagement = 23 703,78 €
- 4) Subvention DETR et CDCVSB = 7 947 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES = 65 913,78 €

Dépenses d'Investissements (€)



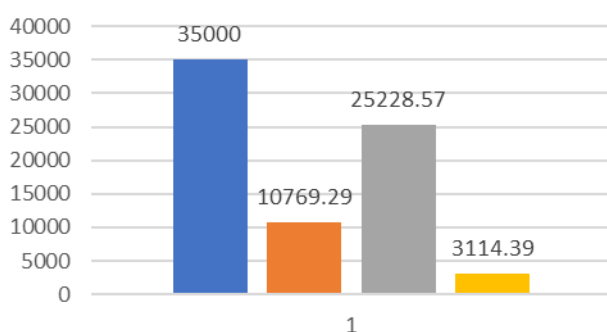
- 1) Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté = 15 127,78 €
- 2) Remboursements d'emprunts (capital) = 16 820 €
- 3) Fond de concours voirie (CDCVSB) = 3 000 €
- 4) Rampe accès mairie (Handicap) = 6328 €
- 5) Panneaux, mobilier urbain, sécurisation hangar = 2 454 €
- 6) Construction double avaloir rue Jacques BREL = 2 520 €
- 7) Remplacement éclairage de sécurité salle des fêtes = 1 000 €
- 8) Ecran interactif école maternelle = 4 428 €
- 9) Installation défibrillateur au centre communal = 2 000 €
- 10) Acquisition divers équipements pour sces techniques = 5 000 €
- 11) Rénovation éclairage à l'école maternelle = 6 020 €
- 12) Aménagement sécuritaire entrée de bourg = 1 216 €

QUELQUES CHIFFRES

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

DEPENSES D'EXPLOITATION = 74 112,25 €

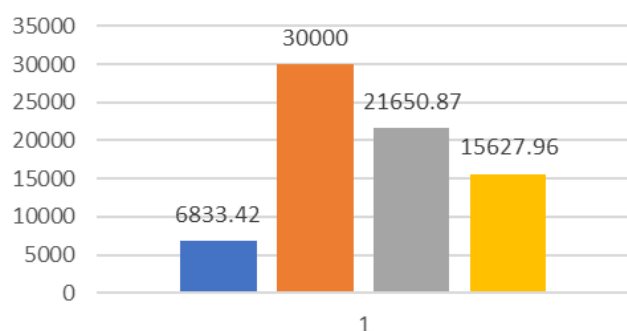
Dépenses d'Exploitation (€)



- 1) Déficit antérieur reporté = 0
- 2) Redevance d'assainissement (Réavie : traitement des eaux usées) = 35 000 €
- 3) Intérêts d'emprunts = 10 769,29 €
- 4) Dotation amortissements = 25228,57 €
- 5) Virement à la section d'investissement = 3 114,39 €

RECETTES D'EXPLOITATION = 74 112,25€

Recettes d'Exploitation (€)



- 1) Excédent antérieur reporté = 6 833,42 €
- 2) Redevance d'assainissement (Retour Véolia abonnement + conso eau potable) = 30 000 €
- 3) Subvention d'équilibre (du budget communal) = 21 650,87 €
- 4) Amortissement des subventions = 15627,96 €

FLEURISSEMENT

LE VILLAGE



Ce ne sont pas moins de 200 fleurs qui ont été placées avec goût çà et là par Jonathan et Christophe afin d'embellir chaque quartier de notre village, puis c'est au rythme d'une météo capricieuse que chacune peut ensuite s'épanouir pour révéler tout son éclat.



RÉCOMPENSE DES MAISONS FLEURIES 2021

Cette année encore, pas de cérémonie pour la remise des prix des maisons fleuries, mais Leonel TAVEIRA, conseiller délégué, s'est fait un plaisir d'offrir aux heureux lauréats un panier gourmand en récompense de la mise en valeur florale de leur jardin. Félicitations à tous !

1ER Prix :
Arlette et
Jean-Pierre
BAUDIN



2ème prix :
Colette OLIVERIO



3ème prix : Martine VEGA



TRAVAUX – PROJETS



VOIRIE



Des travaux d'aménagement de voirie vont être réalisés à l'entrée du bourg rue Jean Moulin afin de sécuriser cet endroit. L'installation de plots permettra aux piétons de circuler en toute sécurité et dissuadera les véhicules d'emprunter le sens interdit.

Rétrécissement de la voirie de l'entrée du bourg au niveau de la RD2020 rue Jean Moulin



Autre aménagement en cours de réflexion, la mise en sens unique de la rue de la Junchère, dans le sens rue du 31 août 1944 vers la route de St Georges, afin de sécuriser le quotidien des administrés de cette rue, et la pose d'un panneau stop pour les automobilistes venant de la route de Saint Georges.

Enfin, un projet à l'étude pour sécuriser la rue Jean Moulin aux abords du quartier des Claudis, où les trois priorités à droite ne sont que très peu respectées.



TRAVAUX – RÉALISATIONS



MOBILIER URBAIN

Pose de barres de protection
devant les armoires Haut-débit
Place de la Poste

Coût : 356 € TTC

AVALOIR

Afin d'absorber les quantités d'eau importantes
générées lors de fortes pluies rue Jacques BREL,
la pose d'un double avaloir a été réalisée.

Coût de l'investissement : 2520 € TTC



REEMPLACEMENT DE MATERIELS

Afin de pouvoir assurer la sécurité de nos agents techniques
lors de leurs déplacements sur la commune, nous avons dû
remplacer notre utilitaire, le PEUGEOT BOXER, dont les
réparations devenaient régulières et onéreuses.

Coût de l'investissement financé par un emprunt :
22367 € TTC (même véhicule, en modèle neuf)



Remplacement également d'un compresseur
pour un coût de 1205 € TTC

puis achat d'un pulvérisateur sur roue pour un
coût de 738 € TTC



TRAVAUX

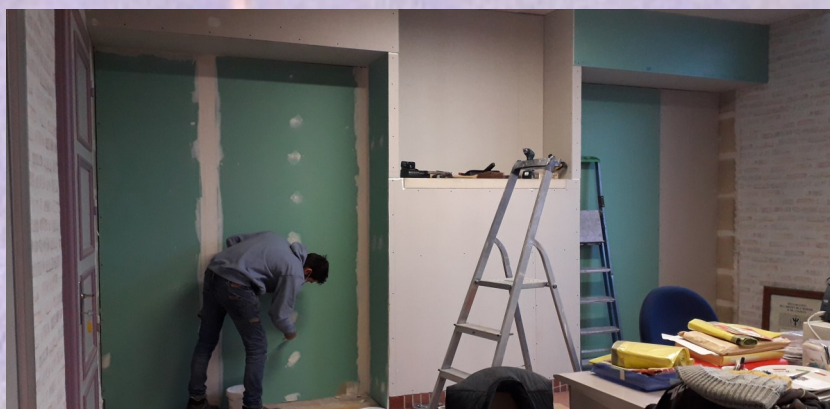


TRAVAUX A LA MAIRIE

Afin d'améliorer le cadre de travail et l'accueil de nos administrés nous avons réalisé un embellissement de l'accueil de la mairie

L'ensemble de cette opération a été réalisée par les employés communaux Jonathan et Christophe sous l'œil aguerri de Leonel TAVEIRA conseiller délégué.

Coût des travaux en régie : 1 000 €
(Isolation, peinture, papier peint, portes de placard, rayonnages...)



ÉCLAIRAGE PUBLIC

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DURANT LA NUIT

SUR LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE COURT

Les augmentations successives des coûts de l'énergie imposent plus que jamais cette réflexion.

La suppression de l'éclairage public en milieu de nuit allègerait de 20 à 30% le montant des dépenses d'électricité à la charge de la collectivité.

Certaines communes ont déjà instauré une limitation de la durée de l'éclairage. Le retour d'opinion des personnes concernées par ce changement des habitudes est globalement satisfaisant.

Aucune recrudescence d'incivilités, de dégradations ou de vols n'a été constatée.



Les créneaux horaires de l'extinction totale s'effectuant généralement à partir de minuit l'été et entre minuit et cinq heures en période hivernale. L'étude de mise en place, déléguée au SDE (Syndicat Départemental de l'Énergie), est en cours.

Le remplacement d'une partie des lanternes par du LED sur la rue Joliot Curie, les coteaux de l'Arnon et le lotissement des Maisons Rouges a été réalisé courant mars. (Financement 50% par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et 50% par le SDE18) éclairage moins énergivore allant déjà dans le sens d'une réduction de la facture énergétique.



Remplacement des lanternes
par l'entreprise Romelec :

rue Emile Zola

rue Joliot Curie



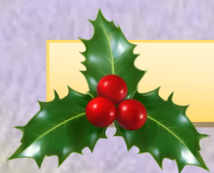
AFFAIRES SOCIALES

SOLIDARITÉ

Les Saint-Courtins ont répondu présents quand la commune et le CCAS ont lancé un appel aux dons pour venir en aide aux victimes de guerre en UKRAINE.

Vêtements chauds, produits d'hygiène, et nourriture pour bébés ont rapidement envahis le couloir de la mairie.

Un seul mot : M.E.R.C.I.



CCAS

Pour la deuxième année consécutive, le traditionnel repas de Noël offert à nos aînés n'a pu avoir lieu,

Ce sont donc pas moins de 75 colis contenant quelques victuailles festives qui ont été distribués le 18 décembre 2021 par les membres du CCAS.



Gageons que 2022 sera plus propice, le repas est programmé le samedi 17 décembre 2022.

Comme à l'accoutumée, les aînés auront à choisir entre le repas ou le colis.

ASSOCIATIONS

FOYER RURAL



Séance peinture avec Chantal
chaque mardi salle Jacques Brel



Succès ce 20 Mars
pour la Randonnée du
Foyer Rural qui inscrit
220 marcheurs sur les
3 parcours proposés
8/16/20Km

LOUISIANA COUNTRY DANCERS



Cours de country les mercredis :

- ◆ Débutants de 18h30 à 20h
- ◆ Novices de 20h à 21h
- ◆ Intermédiaires de 21h à 21h30

Contact : Muriel TOUPET 06.76.37.56.63

ASFR—Association Sportive du FOYER RURAL



L'ASFR, le club de foot de ST
Hilaire, prépare la prochaine
saison 2022/2023, avec 2
équipes :

- ◆ une équipe sénior Masculine qui évoluera
en 3 ème division
- ◆ et une équipe senior Féminin qui évoluera
en foot à 8.

ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES



1ère Brocante organisée par le Comité des Fêtes
en ce dimanche 15 mai ensoleillé,

Avec saucisses/merguez frites,

Toutes les conditions étaient réunies pour passer un
agréable moment

A l'année prochaine pour la 2ème édition

Et succès également pour la fête de
la musique , animée par le DJ Nicolas
FAVRÉ, organisée ce 25 juin par le
Comité des Fêtes à l'intérieur du
Centre Communal pour l'occasion, la
météo plutôt capricieuse incitait à la
prudence.



Le Comité des Fêtes vous donne
rendez-vous
le samedi 16 juillet à partir de
19h30 au stade
pour un repas champêtre,
puis un défilé aux lampions avant
le tir du feu d'artifice offert par la
Municipalité



ASSOCIATIONS

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

La fête de l'école, organisée par l'association L'École Buissonnière et les institutrices, s'est déroulée vendredi soir 1er juillet à la Plaine de l'Espoir.

Afin de présenter un spectacle de qualité, l'équipe pédagogique a reçu l'aide d'une maman, bénévole de l'association, Tiffany THEBEAU, qui chaque lundi matin depuis 2 mois est venue jouer la chorégraphe et a fait répéter les enfants.

Le groupe de la maternelle et CP ont commencé par des chants qui avaient pour thème WALT DISNEY, puis les grands du CE1 au CM2 ont animé la fin du spectacle par des danses rythmées sur des chansons actuelles.

Pour terminer la soirée, une animation musicale et des plateaux repas étaient proposés. Petits et grands ont ainsi passé une agréable soirée.



Ambiance de feu sur la piste de danse !!



NOTRE ÉCOLE



Une page se tourne, à l'école Germaine TILLION, pour Sophie HOVASSE-MION, après 18 ans auprès de nos enfants en tant qu'institutrice de la classe des grands, où elle a su avec organisation et motivation jongler quotidiennement du programme de CE1 au CM2.

En effet, Sophie part vers une autre école où elle assumera en plus les fonctions de Directrice.

Une petite réception a été organisée en son honneur mardi 5 juillet dans la cour de l'école, par l'Ecole Buissonnière, où ont répondu présents parents, élèves, élus, agents communaux, ainsi que ses anciennes collègues Christine et Clarisse qui lui ont fait la surprise de leur présence, pour lui souhaiter une belle réussite pour ce nouveau chapitre dans sa carrière d'enseignante.

C'est non sans émotion, les bras chargé de cadeaux et de fleurs, que Sophie a remercié les élus pour leur soutien à l'école, les agents communaux pour leur disponibilité au quotidien, et ses anciennes collègues avec lesquelles elles formaient une équipe pédagogique qui l'a fait grandir.

Merci Sophie



L'école est finie



INFOS PRATIQUES

FERMETURE ESTIVALE



Fermeture de la mairie pendant la période estivale **du 16 au 26 août 2022**

permanence téléphonique les 25 et 26 août de 13h30 à 17h00

vous pouvez également contacter la mairie par mail :

saint-hilaire-de-court.mairie@wanadoo.fr (pour les affaires non urgentes)

INSCRIPTION DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'inscription au restaurant scolaire pour la semaine de la rentrée les 1er et 2 septembre, est à faire en mairie **avant le 12 août dernier délai**, aucune inscription ne pourra être prise en compte après cette date.



RECENSEMENT DU CITOYEN — JOURNÉE D'APPEL

Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si le jeune ne s'est pas fait recenser dans les délais, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**.

L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (**permis de conduire, baccalauréat, CAP...**).

Venez vous faire recenser en mairie avec votre pièce d'identité et votre livret de famille.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Formulaire téléchargeable sur Internet : **www.interieur.gouv.fr** ou disponible en mairie.

Vous pouvez redéposer votre document complété au secrétariat de la mairie (*sauf période de fermeture*) qui se chargera de transmettre à la brigade de gendarmerie.

VIVRE ENSEMBLE



BAIGNADE INTERDITE

Pour rappel par arrêté municipal n° AR021-0718 du 19/07/2018, pour des raisons de sécurité, la rivière Arnon n'étant pas aménagée pour la baignade et présentant un risque de prolifération de cyanobactéries, la baignade est formellement interdite sur le territoire de la commune de Saint Hilaire de Court . Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.



NUISANCES SONORES

Rappel arrêté préfectoral N°2011-1-1573 article 15

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outil ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi

De 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés



FEUX DE VEGETAUX INTERDITS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les feuilles mortes,
- les résidus de débroussaillage,
- les résidus d'élagage,
- les épiluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Nous rappelons aux habitants de la commune que vous avez 4 déchetteries (Saint-Hilaire-de-Court, Nohant-en-Graçay et Vierzon) à disposition pour éliminer tous les déchets.



REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Pour rappel par arrêtés municipaux n° AR019-0712 du 06/07/2012 et AR037-0714 du 04/07/2014 :

- ⇒ La circulation des véhicules à moteurs à 2 et 4 roues est interdite sur les bords de l'Arnon. Seule est autorisée la circulation des véhicules de secours, et de ceux nécessaire à l'entretien de l'espace communal ou de la rivière. L'accès aux berges par les pêcheurs est également autorisé.
- ⇒ La circulation et le stationnement sont interdits sur la plaine de l'Espoir et le kiosque à Manu.

Les contraventions aux présents arrêtés seront constatées par des procès-verbaux qui pourront être dressés par la gendarmerie.



NOS AMIS LES BETES

Certes un chien a besoin d'espace mais l'espace public ne lui convient pas. Sans parler des traces de sa visite des cours et des jardins du village, un accident est vite arrivé. Pour la sécurité de tous sans oublier la sienne, évitons que celui-ci divague.

Une amende sera adressée au propriétaire des chiens errants pour indemnisation de leur prise en charge.

Et sac plastique dans la poche au cas où....



LA PAGE NATURE

SUR INSCRIPTION:
animation.ecopole.c2s@gmail.com
ou au :
06 72 61 28 21

www.ecopolelachaponniere.com

lachaponniere

Ecopôle Alimentaire la Chaponnière

Les Rendez-vous au jardin
au moulin
de la Chaponnière

Venez jardiner, bricoler,
décorer et découvrir
le jardin pédagogique

Les mercredis de 16h30-18h00



- Samedi 25 juin - Samedi 16 juillet
- Samedi 23 juillet - Samedi 27 août

de 9h00 à 17h00
pique-nique entre midi et 13h00



Tous les vendredis 17 h à 20 h
LÉGUMES BIO DE L'ECOPÔLE
PRODUITS LOCAUX
ANIMATIONS
DÉGUSTATIONS



ÉCOPÔLE
ALIMENTAIRE
LA CHAPONNIERE

Vente directe de légumes
tous les vendredis
de 10h00 à 13h00.

Nocturnes d'été

Tous les vendredis
17 h à 20 h

LÉGUMES BIO DE
L'ECOPÔLE
PRODUITS LOCAUX
ANIMATIONS
DÉGUSTATIONS



Ne passez pas la
débrancher la
tondeuse ou
coupe bordure
sous les haies,
nous y dormons...

N'utilisez pas votre
robot tondeuse la
nuit, il tue nos petits
et nous mutilent
gravement !!!

Eduquez votre
chien, il me blesse
ou me tue.

Si vous faites du
feu, vérifiez que
nous n'y sommes
pas installés !!!

Pensez à sécuriser
vos piscines,
bassins, puits,
regards, fosses...

Faites des ouvertures
dans vos clôtures de
jardin afin que je
puisse circuler.

Bannissez les
produits
chimiques dans
vos jardins, nous
sommes vos alliés.

PROTEGEZ MOI



ATOUPIC 18120 MASSAY

INTER COMMUNALITÉ

La Déchetterie DE NOHANT EN GRACAY Route de GENOUILLY 02 48 51 29 18

Cette déchetterie est équipée pour recevoir :

Gravats, cartons, mobiliers, tout venant, ferrailles, déchets végétaux, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets ménagers toxiques (peintures, solvants, phytosanitaires, acides, bases...) batteries, piles, aérosols, huiles de vidange et huiles alimentaire, filtres à huile, cartouches d'impression, capsules NESPRESSO, ampoules et néons, anciennes radiographies, vêtements, les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux, Pneus de voitures sans jantes et non craquelés.

Sont également collectés pour des associations les bouchons en plastique et en liège, les instruments d'écriture (stylos, feutres, surligneurs) ainsi que les brosses à dents et les tubes de dentifrices souples)

La Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry a signé une convention avec le Secours Populaire afin qu'il récupère les vélos déposés en déchetterie.

A chaque venue vous présentez votre carte d'accès.

Celle-ci vous est remise sur place sur présentation d'un justificatif de domicile.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE NOHANT EN GRACAY

HORAIRES

LUNDI	Fermée	14h - 17h30
MERCREDI	Fermée	14h - 17h30
VENDREDI	Fermée	14h - 17h30
SAMEDI	9h - 12h	14h - 17h30

FERMETURE :

le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés



Les Déchetterie de VIERZON :

Vieux Domaine Route René Dumont 02 48 52 03 94

Petit Râteau Route du Petit Râteau 02 48 75 25 69

Ces 2 déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi

De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Le dimanche de 9h à 12h30

Fermée les jours fériés

Accès via la carte d'accès aux services TRITOU, gratuite et disponible sur demande auprès de la Communauté de Communes



La poubelle n'est pas un objet de décoration, merci de bien vouloir libérer le trottoir après la collecte

DESTRUCTION DE NIDS D'HYMÉNOPTÈRES (guêpes, frelons européens ou asiatiques,...)



Vous devez faire intervenir une entreprise pour détruire un nid d'hyménoptères (guêpes, frelons européens, frelons asiatiques, ...) ?

Depuis le 30 juin 2020, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry prend en charge 50 % du coût de destruction d'hyménoptères dans la limite d'une intervention par an.

Seules conditions : le domicile de l'administré et l'entreprise retenue pour l'intervention doivent être localisés sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Cette participation financière s'applique également aux interventions urgentes effectuées par le Service d'incendie et de secours du Cher (SDIS).

Votre demande sera ensuite traitée sur présentation de la facture acquittée accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

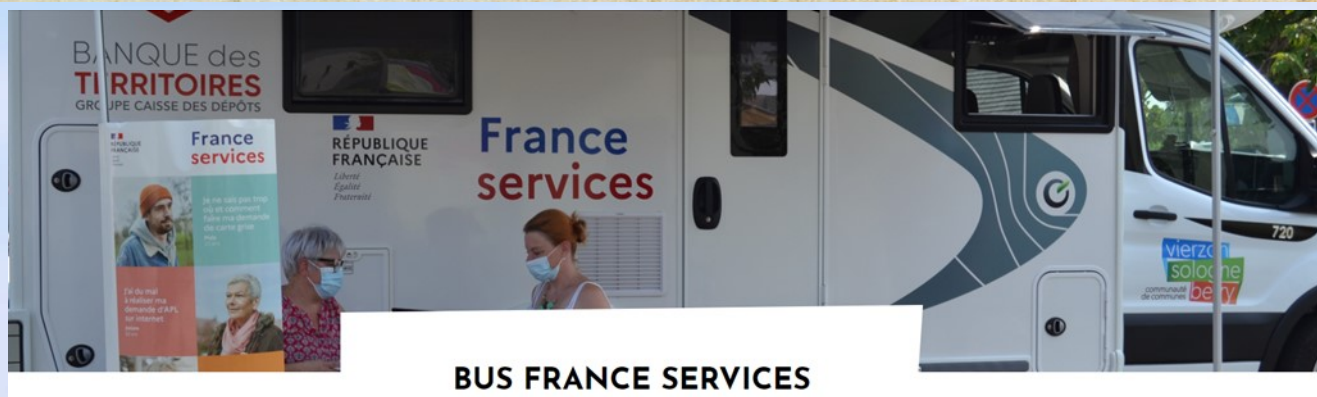
Horaires d'ouverture de la CDC :

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h**

2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON

Tél : 02 48 71 35 78 accueil

INTERCOMMUNALITÉ



Proche de vous, proche de chez vous.

Dans le cadre du dispositif national « Bus France Services », la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en lien avec la ville de Vierzon, se sont dotés d'un camping-car France services pour permettre aux habitants du territoire d'accéder plus facilement aux principaux organismes de services publics.

Deux agents, formés et disponibles, accompagnent ainsi les administrés dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès aux services en ligne auprès d'administrations telles que le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Avec la mise en place de cette administration itinérante sur la Communauté de communes, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

**Présence du bus à Saint-Hilaire-de-Court (en face de la mairie)
Les semaines impaires le lundi de 13h à 16h30**

**Suite à la période de forte contamination,
les usagers seront accueillis uniquement sur rendez-vous.
Merci de contacter les agents au 07 61 97 93 84.**

N'hésitez pas à les contacter si vous ne voyez pas le camping-car sur place, les agents peuvent être présents en mairie.



En complément des démarches administratives, ce dispositif propose également aux usagers le service « Cliquez et emportez » de la Médiathèque de Vierzon. C'est la possibilité pour le public de réserver par téléphone, par mail, ou sur le site de la médiathèque, des documents, pour pouvoir ensuite les récupérer dans le Bus France Service, lors de son prochain passage dans la commune concernée.



Si vous êtes déjà inscrit à la médiathèque de Vierzon, il vous suffit d'appeler les bibliothécaires au 02 48 75 48 48 et de demander les documents qui vous intéressent. Un bibliothécaire vérifiera que ces documents sont disponibles, les confiera aux animateurs du bus. Vous pourrez venir les récupérer dans le bus à la date qui vous sera donnée par le bibliothécaire.

Si vous n'êtes pas encore inscrit à la médiathèque de Vierzon, vous pouvez réaliser cette inscription (gratuite ou payante par chèque) auprès des animateurs du bus.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2021

1 mars 2021 MONTAGU Sïnaya, Sandra, Angéline, Désirée
14 juin 2021 RITTIÉ Naïm
21 octobre 2021 DREUX Azéline



MARIAGE 2021

6 novembre 2021 CIRODDE Sylvain Cédric et GOBIN Harmonie Sandy



DECES 2021

17 février 2021 GUYARD Alain, Armand
20 mars 2021 SAUGEZ Murielle Véronique épouse LOEGEL
25 juin 2021 ROUSSEAU Serge
1 août 2021 BLOT Christian
31 août 2021 ALAUX Aline, Denise, Anne épouse FROGER
15 septembre 2021 VÉGA Isidore, Marcel
1 novembre 2021 POUILLLOT Evelyne Madeleine Simone veuve GARNIER
23 novembre 2021 PATRI Robert, Jean



NOS COMMERCES ET ARTISANS



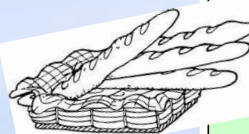
Salon de coiffure

Laurence ARCHAMBAULT

Masculin- Féminin - Junior
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h00
et de 14h00 à 18h30 sauf le Mercredi
le Samedi de 8h00 à 17h00

02.48.71.19.11

Rue Jacques Brel
18100 SAINT HILAIRE DE COURT



BOULANGERIE itinérante

du Mardi au Dimanche

02.48.51.71.79

LURY SUR ARNON

Entreprise de peinture Pierre Gaudon



Intérieur & extérieur
Papier peints
Revêtement de sols
Ravalement de façade
Vitrerie

9, rue des Maisons-Rouges 18100 Saint Hilaire-de-Court
Tél. 02 48 71 96 84 - 06 64 38 96 84



Institut de Beauté



Un Moment d'Harmonie

Dévoilez votre beauté...

Centre Communal, Rue Jacques Brel
18100 SAINT HILAIRE DE COURT
Tél : 02 48 53 82 42 - Tél : 06 20 56 71 52
@unmomentdharmonie18



Chambre d'hôte de la Junchère

Claudine BAERT

claudine.baert@orange.fr

02 48 75 33 86 - 02 48 75 49 65

06 79 88 28 80 - 06 81 33 56 93

18100 SAINT-HILAIRE DE COURT



778107462

Sur RDV